

16 juillet 2020



Illiko Texto

Vous avez un nouveau message du SNUP

La QVT à la CDC, un rendez-vous manqué ?

Vendredi soir dernier s'achevait la 14^{ème} séance de négociation sur la Qualité de Vie au Travail (QVT).

La CGT a claqué la porte dès midi.

La Direction nous réunira à nouveau le lundi 20 juillet pour une relecture définitive avant le passage au Comité Unique de l'Etablissement Public (CUEP) prévu le jeudi 23 juillet 2020.

Où en sommes-nous ?



Le SNUP a bien fait de mener le combat jusqu'au bout ! Et il en a fallu de l'énergie pour essayer de faire comprendre à cette Direction que ses propositions n'allaient pas dans la bonne « direction ».

Hélas la Direction continue à avancer... dans le mauvais sens... même si elle retire sous notre pression certaines dispositions scandaleuses de son projet.

Dans sa préparation du « monde de demain » à la Caisse des dépôts, notre DRH nous a proposé de revoir 3 accords dans cette négociation :

- **Accord sur la QVT ;**
- **Accord sur le télétravail ;**
- **Accord sur l'aménagement du temps de travail.**

La volonté de la Direction, c'est de répondre à l'attente des personnels, à savoir plus de télétravailleurs à la rentrée.

Quelle belle idée nous direz-vous, mais pas de cette manière, pourquoi ?

A l'écoute de l'enquête sur le climat social à laquelle vous avez répondu, **la Direction** supprime le TOD et **met en place deux types de télétravail** : **le régulier** de 1 à 3 jours par semaine (celui que vous connaissez aujourd'hui) et **le ponctuel** qui correspond à un forfait de 45 jours flottants sur une année.

Ce sera soit l'un soit l'autre ! Une question se pose déjà : pourquoi ne pas cumuler les deux alors qu'un décret Fonction publique le permet ?

Une bonne idée sur le papier à laquelle **le SNUP** souscrit, mais pas de cette façon.

Dans cette novation, « **le collectif de travail** » est mis en avant, **c'est lui qui va tout réguler**. Ce collectif est impulsé par le COMEX de la Caisse des dépôts et c'est lui qui déterminera vos jours de télétravail. **Fini le choix offert aux agents sur la ou les journées pouvant répondre au mieux à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.**

Et il ne faut pas se laisser « endormir » par l'augmentation en fin de négociation du nombre de jours du télétravail ponctuel qui passent de 25 à 45 jours. Cette avancée ne répond qu'à un seul objectif :

Obtenir la signature de l'UNSA, le fidèle allié de la Direction !

Le SNUP vous le dit, **ces nouveaux modes de télétravail sont en régression** par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui, **pourquoi ?**

La participation de **l'employeur** aux frais déboursés par **les télétravailleurs est en chute libre**. La Caisse des dépôts **ne remboursera plus les 30€ par mois maximum** pour l'utilisation de la connexion internet personnelle et elle mettra fin à la mise à disposition d'une box professionnelle. **Un smartphone sera octroyé** à tous les télétravailleurs car, pour la Direction, une connexion 4G avec 5Go de données, c'est suffisant pour connecter un pc portable au réseau avec le partage de données. **Nos experts** à la CDC n'ont pas fini de **nous étonner**, eux qui pensent que la 4G est disponible sur tout le territoire et qu'un partage de données ne consomme pas beaucoup de data... Alors qu'une de nos missions est de lutter contre la fracture numérique !

Inutile de vous dire que la mise à disposition d'un smartphone peut masquer d'autres intentions puisque par ce moyen vous serez joignable peu importe le lieu ou l'heure (du moins durant la plage 7h-20h...).

Pire, **la Direction refuse le versement d'une subvention pour couvrir les frais d'électricité, de chauffage, de restauration, etc...** Notre « gentil » DRH nous a dit :

1. « Avec cette crise, nous avons constaté que tout le monde disposait désormais d'une box. Nous nous situons dans le monde réel d'aujourd'hui où l'accès à internet ne génère pas de surcoût » ;
2. « Se restaurer à domicile occasionne une moindre dépense... Je ne ferai pas d'ouverture sur ce sujet ».

Chacun d'entre vous appréciera la portée de ces propos !

In extremis, nous avons obtenu la prise en charge **du matériel et du mobilier** par la Caisse des dépôts pour les télétravailleurs qui demanderaient à **minima 2 jours de télétravail par semaine...** Mais avec **le risque** que la CDC adapte par la suite **son organisation au temps de présence sur site des agents concernés par le développement du Flex-office** (fini le bureau personnel dédié).

Pour les autres et plus particulièrement pour ceux qui souhaiteraient bénéficier du télétravail ponctuel (ou flottant) de 45 jours/an, le traitement ne sera pas le même !

Pour s'équiper et **télétravailler dans de bonnes conditions**, il faudra **payer de sa poche** afin de bénéficier d'un remboursement à hauteur de 50% dans la limite d'une facture de 500€, soit 250€ maximum pour l'achat d'un fauteuil ergonomique, d'un écran, ou d'un bureau.

Face à **cette régression, le SNUP** relève que **l'accord en vigueur sur le télétravail correspond davantage aux attentes de tous les personnels**. Il ne limite pas le nombre de demandeurs et il est plus avantageux sur la prise en charge des frais.

Une bonne nouvelle dans cet accord QVT, **la Caisse des dépôts accepte le versement d'une subvention pour les jours télétravaillés du 16 mars au 1^{er} septembre.. Mais ce sera 75€ et rien de plus**, notre Directeur des relations sociales nous a indiqué : « Durant le confinement, l'agent qui était contraint de rester chez lui aurait quand même eu besoin d'électricité, d'eau..., le télétravail ne lui a pas coûté plus cher ». **Edifiant !** *Pour information, la CDC a fait 3,3 M€ d'économie pendant la période de confinement sur ses frais de fonctionnement.*

Pour la Direction, travailler depuis son domicile ne coûte rien, êtes-vous d'accord ?

Une petite anecdote, par ce nouvel accord QVT, la Caisse des dépôts pourrait vous donner une subvention « extraordinaire » de 200€ pour l'achat d'un vélo électrique ou d'un autre moyen de locomotion vert (trotinette, gyropode, etc...). Une autre belle idée si on met de côté le montant modeste,

sauf que cette indemnité est conditionnée à la souscription du forfait « mobilités durables ». **Or celui-ci fait perdre le bénéfice de la prise en charge des transport en commun par l'employeur.**

Mais rassurez-vous, un prêt vert de 3 000€ au taux magique de 1% sera mis en place par la MSG pour favoriser l'acquisition des modes de transports doux... 1% alors que certaines institutions financières proposent de meilleurs taux. La Caisse des dépôts ne peut pas faire mieux, dommage !

Le SNUP se demande à quoi correspond le mot « Social » dans l'intitulé MSG...

Sur cette thématique, **le SNUP** voulait **une subvention plus élevée pour tous ou la mise en place du vélo de fonction**, dispositif mis en œuvre en ce moment dans des entreprises où il fait bon vivre.

Le SNUP souhaitait surtout une hausse du remboursement de la prise en charge des transports en commun. Mais la Direction a refusé et elle a simplement affiché cette subvention « vélo » pour répondre aux communications de l'UNSA... Rappelez-vous notre Illiko texto du 9 juin 2020 sur le COSOG ! (http://snup-cdc.fsu.fr/IMG/pdf/illiko_du_9_juin.pdf)

Vendredi dernier, en fin de négociation, **notre « gentil » DRH**, après consultation du Directeur général, **infléchit sa position sur l'aménagement du temps de travail.**

Pour information, la Direction voulait passer les cadres au forfait, se donner la possibilité **d'imposer les 4 jours DG, augmenter la pause méridienne de 15 mn** en la portant à 45 mn et **supprimer les 15 mn allouées pour la connexion à @Tempo**. Face à nos désaccords, **notre DRH a compris les réticences des organisations syndicales** sur ces thématiques et il a fait « marche arrière » !

C'est une belle avancée de dernière minute qui n'a pour vocation que **d'obtenir la signature des organisations syndicales** sauf que **notre « gentil » DRH** nous annonce : « **On n'en parle plus dans cette négociation, je fais l'impasse sur les jours DG mais pour les 2 autres mesures, je les imposerai quand même, je n'ai pas besoin d'un accord pour le faire** ».

Oui, vous avez bien compris, notre DRH est prêt à tout pour avoir la signature de certaines organisations syndicales. Il enlève les sujets qui fâchent mais il fera augmenter unilatéralement **le temps de travail de 30 mn** pour tous les agents au badgeage de la Caisse des dépôts.

C'est inacceptable pour **le SNUP**, **c'est une méthode de « voyous » !**

Pire, la Direction incitera à faire passer plus de cadres au forfait en leur promettant une hypothétique revalorisation de leur rémunération (les intéressés pourraient aller vite en besogne).

Finalement, nous obtenons la pérennisation de la plage 7h-20h avec le retour possible des plages fixes et la pérennisation de la semaine de 4 jours avec le maintien de critères très contraignants, et surtout **nous PERDONS : l'allongement de la journée de travail de 30 mn est acté !**

Le SNUP le répète, **il n'est pas là pour négocier le recul des acquis sociaux dans notre Etablissement public**. Un accord QVT doit apporter des réponses aux attentes des personnels et respecter l'équilibre vie privée, vie professionnelle, cela doit être du gagnant-gagnant... Mais cet accord n'en prend pas le chemin : la CDC en se refusant à encadrer étroitement le télétravail risque de **bafouer le droit à la déconnexion !**

Si le **Directeur général** ne propose **aucune avancée significative** à ce texte lors du CUEP du 23 juillet, **le SNUP fera barrage à la mise en œuvre de ces dispositions à la Caisse des dépôts**.

Dans l'intérêt des personnels, nous espérons que toutes les organisations syndicales sauront prendre leurs responsabilités sur ce dossier. Nous espérons aussi que certaines d'entre elles ne nous referont pas le coup de la Rupture Conventionnelle Collective (RCC), vous savez, ce « truc » attendu par tous les personnels en 2019... Mais qui ne profite qu'à une « poignée » d'agents (40 demandes déposées à ce jour), souvent les mieux payés de notre belle « maison » Caisse des dépôts. Tant d'argent pour si peu de gens !

En attendant, **le SNUP** « veille au grain » et pense que la Direction a raté son premier rendez-vous pour construire le « monde de demain » à la Caisse des dépôts...

Monsieur le Directeur général, il est encore temps de revoir votre copie !

